La Lettre de la CAPEB

LA LETTRE D'INFORMATION HEBDOMADAIRE DU RÉSEAU

N° 1260
6 juin 2025

MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

L'ACTUALITÉ

MAPRIMERÉNOV' : LA SUSPENSION EST CONFIRMÉE

***Le Parisien* a lancé une petite bombe ce mardi, annonçant la suspension de MaPrimeRénov' dès le mois de juillet. Une annonce que les ministres du Logement et de l'Économie ont confirmée.**

L'article du *Parisien* paru ce mardi 3 juin a fait l'effet d'une bombe dans le landerneau ! Le Président de la CAPEB a immédiatement réagi aux micros de nombreux médias généralistes et du bâtiment. Il faut dire que cette annonce est un vrai coup dur pour les artisans du bâtiment.

Ce que l'on sait à ce stade : le gouvernement prévoit de suspendre le dispositif MaPrimeRénov' dès juillet 2025, et ce jusqu'à la fin de l'année au moins, « faute de crédits suffisants » d'après *Le Parisien*. Les fonds alloués à MaPrimeRénov' seraient déjà quasiment tous consommés au cours de ce premier semestre. Comment serait-ce possible ? Certes l'enveloppe dédiée aux aides aux travaux de rénovation énergétique est inférieure à celle qui avait été mise à disposition l'an dernier, le Gouvernement ayant voulu réserver une enveloppe correspondante aux consommations réelles de l'année 2024 et non pas un montant de crédits semblable à celui initialement programmé. L'évidence est surtout que le choix des Pouvoirs publics de privilégier les rénovations d'ampleur grève davantage le budget. Ces rénovations d'ampleurs sont, en effet, bien plus coûteuses que les rénovations par geste et elles sont de plus en plus nombreuses, suscitant au passage l'appétit des fraudeurs. Enfin, le retard pris dans le vote de la loi de finances qui a acté ces crédits s'est accompagné d'un attentisme des ménages qui ont été nombreux à reporter leurs projets de travaux en attendant de savoir à quel montant d'aides ils pourraient prétendre. Tout ceci devait inévitablement conduire à épuiser rapidement les fonds disponibles. Mais il se trouve , selon nos informations, que seuls 1,3 milliard de crédits aurait été engagé à ce jour sur les 3,6 milliards disponibles. Donc, derrière un prétendu manque de crédit résiderait plutôt une volonté délibérée de l'État de refroidir une machine en surchauffe et de réaliser des économies budgétaires.

Depuis la parution de l'article du *Parisien*, et après un discours initial de dénégation de la part des Pouvoirs publics, la nouvelle a été officiellement confirmée. Mais aucune explication n'a été apportée d'un point de vue opérationnel. Tous les artisans qui ont investi dans leur formation et celle de leurs équipes pour se positionner sur le marché de la rénovation énergétique et y réaliser des travaux de qualité, sont plongés dans l'incertitude. L'interruption soudaine de MaPrimeRénov' (annonciatrice d'un basculement pur et simple vers les certificats d'économies d'énergie ?) aura des conséquences économiques importantes pour les entreprises qui se sont spécialisées dans la rénovation énergétique, avec un coup d'arrêt brutal de l'activité. Elles sont ainsi exposées à l'annulation ou au report de nombreux chantiers, les clients ne pouvant plus bénéficier d'une aide financière décisive pour engager les travaux. Pertes importantes de chiffre d'affaires, voire licenciements ou dépôts de bilan pour les structures les plus fragiles ne sont pas non plus à exclure. Sans compter les tensions commerciales que cette situation risque immanquablement de générer avec les clients. Mécontentement croissant des particuliers dont les projets seront bloqués ou remis en cause, crédibilité affaiblie des artisans, qui risquent ainsi de se retrouver à gérer la déception et la colère de clients, parfois persuadés qu'ils peuvent encore bénéficier des aides, conflits liés aux devis signés ou aux acomptes versés, en particulier si les aides espérées ne sont plus versées, bref, des complications supplémentaires dans un quotidien déjà trop chargé par les contraintes administratives. C'est vraiment un très mauvais

• • •

L'ACTUALITÉ (Suite)

scénario dans un contexte où la confiance des ménages est déjà en pleine crise sous l'effet de la multiplication des fraudes, des retards de traitement des dossiers, des paiements différés ou moindres que prévus, etc. Clairement, cette décision de suspendre l'aide va renforcer la défiance envers les politiques publiques de rénovation, au détriment de toute la filière. Il y a lieu, au contraire, de renforcer le dispositif en trouvant un nouvel équilibre des fonds entre rénovations globales et mono gestes et en intégrant ces gestes dans un parcours de travaux qui permettrait de lisser sur plusieurs années à la fois les travaux et leur financement, et de décourager les fraudeurs en bonifiant les aides sur les derniers travaux engagés. L'urgence est à l'accélération du traitement des dossiers en cours, au rééquilibrage du dispositif, à une réforme du RGE afin de prioriser la compétence plutôt que les dossiers administratifs, à un assouplissement des conditions du groupement momentané d'entreprises permettant à un plus grand nombre d'artisans de réaliser davantage de travaux de rénovation énergétique, en nombre et en ampleur. **Nos réactions ici.**

COMMUNICATION

LA CAPEB ET HB DÉVELOPPEMENT PRÉSENTS AU SALON AUTONOMIC

Le salon Autonomic se tenait cette semaine à la Porte de Versailles. Cet événement est le principal salon français dédié au handicap, au grand âge, à l'accessibilité et au maintien à domicile. Il rassemble plus de 500 exposants et accueille environ 24 000 visiteurs, professionnels et grand public. La ministre en chargé de l'autonomie, Charlotte Parmentier-Lecocq ainsi que la Déléguée interministérielle à l'accessibilité Isabelle Saurat, sont passées sur ce salon, marquant ainsi toute son importance pour le secteur. C'est en toute logique que la CAPEB et HB Développement y étaient également présents pour promouvoir les artisans du bâtiment titulaires des marques Handibat et Silverbat. Le vice-président en charge des affaires économiques, Christophe Bellanger, était présent sur notre stand pour accueillir la ministre et les personnalités officielles avec Thierry Ravon, également administrateur confédéral et Président de HB Développement. Une nouvelle occasion de rappeler que les entreprises artisanales du bâtiment accompagnent les seniors et anticipent leurs besoins avec humanité, efficacité et professionnalisme. Les artisans formés jouent un rôle essentiel pour permettre à chacun de vivre chez soi en toute sécurité et nous le savons, les Français souhaitent vieillir chez eux le plus longtemps possible alors que, dans la plupart des cas, leur logement est inadapté : escaliers dangereux, portes trop étroites, salles de bain peu accessibles, prises mal positionnées,...Et ce sont les artisans du Bâtiment qui interviennent pour les rendre confortables et sécurisés...

ÉCONOMIE

→ LE REVENU DES INDÉPENDANTS S'EST STABILISÉ EN 2023

Selon les données de l'Urssaf, le revenu moyen des travailleurs indépendants est resté stable en 2023, à 45 571 €, ce qui représente une hausse de seulement 0,1 % par rapport à 2022. Mais cette stagnation, combinée à une inflation de 4,8 %, a entraîné, en réalité, une perte de pouvoir d'achat de 4,5 % en euros constants.

Les artisans du BTP ont globalement mieux résisté que d'autres professions indépendantes, notamment les activités immobilières, fortement touchées par la chute de la construction neuve. Ainsi, dans le bâtiment, les plus exposés ont été les professionnels du gros œuvre, avec une perte de 4,5 % en euros constants. Les installateurs s'en sortent un peu mieux (-3,6 %), tandis que les métiers de la finition ont limité la casse avec une baisse de seulement 2,7 %.

À l'inverse, les revenus dans l'immobilier ont chuté de 12,8 % en euros constants, et ceux des notaires de 28 %, sous l'effet d'un fort ralentissement des transactions.

Globalement, toutes les catégories d'âge et de sexe ont vu leurs revenus baisser en pouvoir d'achat, restant inférieurs à ceux de 2019. Pour 2024, le ralentissement de l'inflation (2 %) et la baisse des prix de l'énergie devraient permettre aux indépendants d'enregistrer une amélioration de leurs revenus. Les données ne sont pas encore connues. A suivre donc.

→ REP : LES PLANS DE PRÉVENTION ET D'ÉCO-CONCEPTION À ÉTABLIR

Les entreprises qui fabriquent ou importent des produits relevant de la REP PMCB doivent élaborer un Plan de Prévention et d'Éco-Conception (PPE). Ce plan a pour but de limiter la production de déchets et de favoriser le recyclage, la durabilité et la réutilisation des matériaux. Les deux principaux éco-organismes concernés pour les artisans sont Valobat et Ecomaison, avec des dates limites fixées, en théorie, respectivement au 30 mai et 30 juin. Le PPE doit obligatoirement aborder trois thèmes : réduire l'usage des ressources non renouvelables, accroître le recours aux matières recyclées, et améliorer la capacité de recyclage des produits. Deux formats existent : un PPE individuel ou collectif par filière. Pour faciliter la tâche des petites entreprises, des versions simplifiées ont été mises en place. Valobat propose un formulaire allégé à remplir en ligne tandis que Ecomaison met une trame à disposition que nous avons ajustée pour mieux correspondre aux réalités des entreprises artisanales du bâtiment. **Tous les détails sur ARTUR.**

MÉTIERS

→ JEAN-MICHEL MARTIN RÉUNIT LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DU BOIS

Le 28 mai, le Président et les conseillers professionnels des Métiers du Bois ont travaillé en visioconférence pour apporter la touche finale à la préparation des Rencontres des Métiers du bâtiment de Clermont-Ferrand. Ils ont balayé le programme, précisé les aspects matériels et logistiques de leurs travaux ainsi que l'accueil de leurs différents intervenants et invités.

Ils se sont à nouveau réunis ce 4 juin, cette fois-ci pour préparer spécifiquement le programme du FCBA « CODIFAB 2026 » et pour évoquer les projets d'études et d'actions pour l'année prochaine.

SOCIAL

→ LE TRAVAIL DISSIMULÉ A BATTU ENCORE UN RECORD EN 2024

Les Urssaf ont effectué 800 millions de redressements de plus l'an dernier qu'en 2023, soit un montant total de 1,6 Md € et une hausse de 34 % en un an. Les contrôles se sont accrus et se sont notamment intensifiés auprès des entreprises qui ont recours au travail détaché. Sur les 34 287 contrôles réalisés, 6 756 étaient des actions ciblées dont 4 121 sur les employeurs et 2 635 sur les travailleurs indépendants. 86 % de ces actions ont abouti à un redressement. Le BTP fait tristement partie des secteurs où le nombre de redressements a été le plus important : 1 milliard d'euros. S'agissant des auto-entrepreneurs, l'Urssaf a généralisé le « guichet de régularisation » qui lui permet d'identifier les sous-déclarations de chiffre d'affaires. Bien que les contrôles aient été accrus, tout comme les redressements, les Urssaf ne parviennent pas à recouvrir la totalité des sommes réclamées. Ainsi, si celles-ci ont été moitié plus importantes en 2024 comparé à l'année précédente, les Urssaf font face à des fraudeurs qui organisent leur insolvabilité et qui disparaissent avant la mise en recouvrement de ce qu'ils doivent. L'attestation de vigilance demandée aux sous-traitants par leurs donneurs d'ordre a été conçue pour y remédier mais montre aujourd'hui ses limites. L'Urssaf a l'intention d'accroître encore ses recouvrements et espère atteindre 5,5 milliards d'ici à 2027.

→ PARTAGE DE LA VALEUR : LES PETITES ENTREPRISES ENCORE FRILEUSES

France Stratégie a publié une étude sur les dispositifs de partage de la valeur et la manière dont les différentes typologies d'entreprises s'en emparent. Premier constat : le dispositif de partage de la valeur varie en fonction de la nature des salariés. La PPV est ainsi davantage utilisée pour les salariés peu qualifiés et plus facile à recruter que pour les salariés qualifiés que les chefs d'entreprise préfèrent fidéliser avec des dispositifs d'intéressement ou de participation. Deuxième constat : l'utilisation du partage de la valeur varie également beaucoup en fonction de la taille des entreprises. Si, en 2022, 55 % des salariés privés en bénéficient, ils ne sont que 19 % dans les entreprises de moins de 10 salariés et 21 % dans les 10/49.

Les auteurs de l'étude y voient la conséquence d'un manque d'expertise en interne. Les grandes entreprises sont ainsi pourvues en compétences pour adopter une stratégie d'optimisation fiscale et sociale, ce qui n'est pas le cas des entreprises plus petites. Ces dernières manquent de temps et de stabilité et sont plus souvent frileuses pour mettre en place ces dispositifs. Les changements législatifs trop fréquents, la complexité juridique, les coûts liés au temps ou au recours à un expert sont autant de freins à leur déploiement au sein des petites entreprises.

→ LES PARTENAIRES SOCIAUX CONCLUENT UN ACCORD SUR LE BONUS-MALUS AVEC LES CONTRATS COURTS EN LIGNE DE MIRE

Le système du bonus-malus a été instauré en 2019 pour moduler les contributions d'assurance chômage des entreprises en fonction de leur niveau de recours aux contrats courts et, in fine, encadrer les conditions de recours à ces contrats afin de lutter contre les abus, sources de précarité pour les salariés. Le 27 mai, les partenaires sociaux ont finalisé un accord sur ce mécanisme qui prend la forme d'un avenant au protocole du 10 novembre 2023 et qui devrait être signé par plusieurs syndicats (CFDT, CFTC, FO) et organisations patronales (CPME, Medef, U2P). Le dispositif de bonus-malus est maintenu mais son champ d'application sera restreint. En compensation, les partenaires sociaux ont convenu d'une autre négociation paritaire d'ici la fin de l'année. Celle-ci visera à identifier des leviers d'action permettant de mieux réguler le recours aux contrats courts tout en tenant compte des spécificités de chaque secteur d'activité. À suivre donc.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

PARITARISME

Le Président Jean-Christophe Repon participait ce lundi au nom de l'U2P aux négociations paritaires interprofessionnelles sur les transitions et reconversions professionnelles.

PRESSE

Suite aux annonces parues dans *Le Parisien* sur la suspension de MaPrimeRénov', le Président de la CAPEB a été très sollicité par la presse à ce sujet et a donné de très nombreuses interviews, pour la presse bâtiment mais aussi pour les principaux supports de la presse nationale économique, plusieurs radios et le 20h de TF1.

a déploré la brutalité de cette décision, la situation d'incertitude dans laquelle elle plonge les entreprises, ses conséquences sur leur activité déjà fragilisée, et le coup d'arrêt qu'elle porte aux projets de rénovation énergétique des ménages. Il a dénoncé le choix des Pouvoirs publics de privilégier les rénovations d'ampleur très coûteuses et sources des principales fraudes au dispositif MPR.

Tout savoir sur ARTUR.

CMA FRANCE

CMA France tenait son Assemblée générale mardi et mercredi à Paris. Le Président de la CAPEB était convié à l'occasion de la séance officielle.

CESE

La Commission Travail et Emploi à laquelle Jean-Christophe Repon participait ce mercredi après-midi a procédé à l'audition du Président fondateur de Tenzing Eric Delannoy et de la Directrice emploi insertion de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du projet d'avis sur la précarité du travail et de l'emploi et la politique d'inclusion économique à mener pour renforcer la cohésion sociale et territoriale. Quant au Groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales qui se réunissait lundi soir en visio, il a préparé la plénière du 11 juin qui portera sur le projet d'avis « l'évaluation des politiques environnementales : un pilier démocratique à consolider ».

U2P

Le Conseil exécutif de l'U2P s'est tenu jeudi. Outre un point financier, il est revenu sur la mesure de la représentativité patronale et des travailleurs indépendants, fait le point sur les représentations de l'U2P dans diverses instances et évoqué la circulaire ministérielle sur la liste des métiers en tension.

BUREAU CONFÉDERAL

Le Bureau confédéral s'est réuni ce jeudi pour évoquer les dernières actualités au premier rang desquelles figurait naturellement la suspension de MaPrimeRénov' mais également toutes les autres décisions gouvernementales et/ou parlementaires à l'instar du seuil de franchise de TVA. Le Bureau est aussi revenu sur les dernières réunions paritaires ainsi que sur les questions économiques, au travers notamment du recueil de propositions que prépare la CAPEB en vue de relancer la construction.

LOBBYING

→ SEUIL DE FRANCHISE DE TVA : RETOUR À LA CASE DÉPART

La proposition de loi visant à revenir au seuil de franchise en base de TVA antérieur à la réforme du Gouvernement a été adoptée à l'unanimité en commission des finances la semaine dernière et en séance publique ce lundi soir à l'Assemblée nationale. Les amendements visant à maintenir une spécificité pour le bâtiment à 25 000 euros ont été retirés ou largement rejetés. Le rapporteur, le député Paul Midy, a argué du fait que les micro-entreprises non soumises à la TVA dans le bâtiment réalisent 2,5 milliards de chiffre d'affaires, montant qu'il a mis en regard des 85 milliards de chiffre d'affaires total réalisés par les entreprises artisanales pour considérer qu'il n'y avait pas de concurrence déloyale. Une analyse que la ministre Véronique Louwagie n'a pas partagé, confirmant au contraire la distorsion de concurrence dans le bâtiment et allant dans le sens de la CAPEB et de la FFB en donnant un avis de sagesse sur ces amendements.

De son côté, le Rapporteur général du budget au Sénat, Jean-François Husson, qui avait pourtant auditionné le Président de la CAPEB, reste sur ses positions et invite le Gouvernement à « calmer le jeu » et à « revoir sa copie », l'appelant à reprendre le sujet lors d'un prochain examen budgétaire avec un état des lieux complet de la situation. Autrement dit, les positions des députés et des sénateurs sont alignées. L'objectif affiché des députés est de faire adopter une version du texte très peu amendée qui puisse être adoptée dans les mêmes termes par le Sénat, et ainsi accélérer la procédure d'adoption définitive avant l'été sans passer par une CMP. Donc le sujet sera à reprendre à l'occasion du Projet de loi de finances 2026.

RÉSEAU

Nous avons appris le décès de Michel Prud'homme qui avait été Président de ce qu'on appelait alors l'UNA Electricité, au tout début des années 90. Nos condoléances à ses proches et à ses compagnons de route.

Les Rencontres des Métiers du bâtiment approchent.

Inscrivez-vous !

CAPEB l'Artisanat du Bâtiment
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information, rendez-vous dans votre espace adhérent sur **www.capeb.fr** qui vous permettra d'accéder à ARTUR

Crédit photo : © CAPEB / © 2025 iStockphoto LP.